

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 26 septembre 2024

Un nouveau contrat signé entre les professionnels de santé des quartiers du centre-ville de Rennes, l'ARS et la CPAM pour une meilleure prise en charge de la population

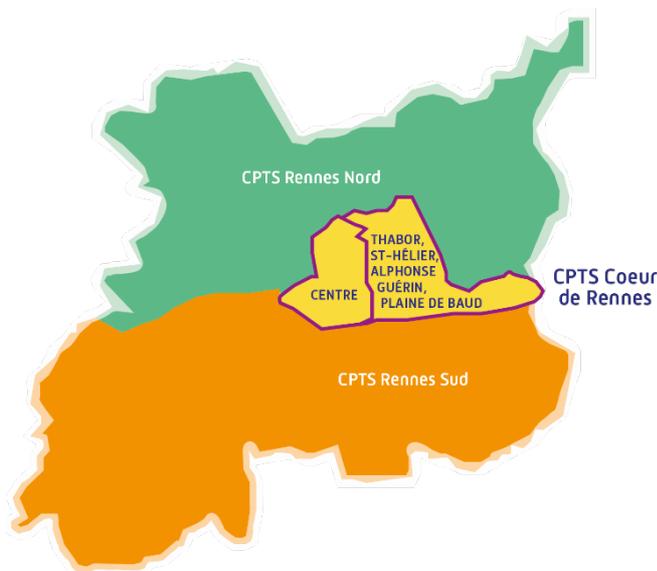
La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Cœur de Rennes verra le jour le 3 octobre 2024 par la signature d'un contrat entre des acteurs de santé locaux, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé. Son objectif : favoriser l'accès aux soins des 44 112 habitants du territoire et faciliter la coordination entre les soins de ville et l'hôpital. C'est la treizième CPTS en Ille-et-Vilaine.

Un collectif de professionnels de santé au service des patients

La CPTS Cœur de Rennes réunit de nombreuses professions de santé autour d'un projet de santé commun : 107 adhérents, 600 professionnels de santé libéraux et des représentants d'établissements / associations / collectivité territoriale (EHPAD le Clos Saint Martin, CRT Saint Louis, DAC'tiv, Maison Sport Santé du CHU de Rennes, association Ti Liamou, HAD 35, Maison Sport Santé du CHU Rennes, DAC'tiv, Réseau Louis Guilloux, Plexus Santé, Onco Bretagne, Endobreizh,...).

Elle intègre notamment :

- La Maison de Santé Office Santé Hôtel-Dieu
- Quatre Centres de Santé : le centre de santé polyvalent Saint-Hélier, le centre de santé dentaire mutualiste Rennes Colombier (rue du Puits Mauger), le centre de santé dentaire Dentego (rue d'Isly) et le centre de santé Rennais d'ophtalmologie (boulevard Solferino)
- Trois établissements sanitaires : la Clinique Saint-Yves (troubles nutritionnels, obésité, anorexie mentale et maladies cardio-vasculaire), la Clinique de l'Espérance (pathologies en santé mentale) et le Centre Hospitalier Guillaume Rénier (diagnostic et le traitement des troubles mentaux).



Elle se positionne au cœur/centre de la ville de Rennes et englobe les quartiers 1 et 2 :

- Centre
- Tabor, Saint-Hélier, Alphonse-Guérin, Plaine de Baud

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Après avoir réalisé un diagnostic et organisé des rencontres pour proposer des actions pertinentes en phase avec la réalité du terrain, différents enjeux ont été identifiés et constituent ainsi le projet de santé.

Comme pour chaque CPTS, il s'agit prioritairement d'améliorer l'accès aux soins des habitants (livret d'interconnaissance sur les spécialistes, articulation avec les services d'imagerie, organiser la recherche de médecin traitant...).

Ensuite, chaque communauté de santé s'organise autour d'un projet de santé déterminé en fonction des besoins identifiés par les professionnels du secteur et d'un diagnostic territorial.

La CPTS Cœur de Rennes envisage de :

- organiser des parcours de soins dédiés à la **personne âgée**, repérer les fragilités et rompre l'isolement
- structurer les **parcours pédiatriques** dont le parcours sur les troubles du neurodéveloppement sur le cœur de Rennes et mettre en place un programme de prévention pédiatrique
- structurer les parcours sur la **santé mentale** et mettre en place des actions de prévention auprès des soignants, des enfants, des étudiants et des personnes détenues
- informer et s'impliquer dans **l'activité physique** et l'activité physique adaptée (APA) du territoire (formation des professionnels, mise en place d'un programme d'ateliers APA).
- améliorer le **pouvoir d'agir des femmes sur leur santé** en priorisant les actions sur la ménopause, les violences et abus sexuels, les douleurs pelvi-périnéales, la grossesse, post-partum et parentalité

La CPTS travaillera également sur l'accompagnement des professionnels de santé dans leur exercice au quotidien (formations interprofessionnelles, soirées d'interconnaissance, déploiement et accompagnement à l'utilisation des outils numériques, annuaire des professionnels et acteurs du territoire...) et l'attractivité du territoire.

Pour en savoir sur la CPTS Cœur de Rennes :

Julie DEGUINE, Coordinatrice, 07 86 26 89 82, cptscoeurderennes@gmail.com

Un accompagnement adapté de l'Assurance Maladie et de l'ARS

Chaque CPTS fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués. L'aide annuelle apportée dans le cadre de ce contrat permet de rémunérer le fonctionnement de la CPTS, le temps passé à la coordination et à la mise en œuvre des actions telles que définies par les professionnels du territoire.

L'accord conventionnel vise non seulement à apporter un soutien financier aux CPTS afin de favoriser la coordination entre professionnels de santé mais aussi un accompagnement dans les différentes missions de la CPTS tout au long du déploiement des différentes actions.

Qu'est-ce qu'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

Annoncée dans le cadre de la stratégie nationale « Ma Santé 2022 », les communautés professionnelles territoriales de santé regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Une CPTS pourra notamment proposer des solutions pour favoriser l'accès à un médecin traitant, mettre en place une organisation dédiée aux soins non-programmés, faciliter l'attractivité médicale d'un territoire.

La CPTS est ouverte à l'ensemble des acteurs de santé, quel que soit leur mode d'exercice (libéral, ou salarié), aux établissements, aux dispositifs de prévention et de promotion de la santé, structures et services médico-sociaux mais aussi aux usagers, ce qui facilite l'interconnaissance des différents professionnels et permet une meilleure coordination dans l'accompagnement des patients.

Les CPTS à l'échelle du département

La Bretagne compte 39 CPTS dont 33 en fonctionnement et 5 en cours d'accompagnement. À ce jour, il existe 13 CPTS en Ille-et-Vilaine qui couvrent 80 % de la population, regroupant des réalités territoriales différentes, mais qui ont toujours comme priorité de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer la prise en charge des patients.